Relever les défis de l'enfance



La Ville de Saint-Denis a la volonté de faire de son projet éducatif un véritable outil de transformation sociale, un chantier de réflexion permanent en cohérence avec sa politique de l'enfance. Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur l'articulation entre projet éducatif et projet pédagogique.

Le projet éducatif découle avant tout de la volonté politique municipale d'accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes. Déjà, dans un ancien bulletin municipal consacré à l'enfance, paru en 1979, l'enfant est considéré comme « l'élément fondamental à partir duquel la société se construit, se transforme, se développe. » La construction de la ville elle-même (de l'habitat aux espaces publics) doit être conçue pour les enfants, l'objectif étant « de permettre aux enfants de vivre la ville à leur niveau ».1 Considérant que l'éducation concerne toute la société, la municipalité souhaite s'engager, avec les différents partenaires concernés (parents, enseignants, services municipaux, associations locales), dans la construction d'un projet éducatif sur l'ensemble de la ville. Un projet dont l'enfant serait le centre et qui ferait le lien entre les différents acteurs agissant en direction des enfants dans le sens d'une plus grande cohérence éducative. Il s'agit de « favoriser la place des enfants dans leur quartier, dans leur ville, créer les conditions pour l'expression de leur créativité, favoriser leur sociabilité et la conquête progressive de leur autonomie, de leur liberté… »1 Le projet éducatif des centres de vacances et de loisirs s'inscrit dans ces orientations municipales et s'organise autour des mêmes principes et des mêmes valeurs fondamentales. Ce projet n'est pas quelque chose de figé. Il est constamment « sur le métier » et interpellé par l'ensemble de notre activité, de nos relations avec les familles, par la confrontation avec le projet pédagogique des directeurs. D'ailleurs, il sera remis « en chantier » en 2002. Cette mise en chantier, suscitée par les interpellations de notre environnement, les interrogations et les attentes des parents, des enseignants, des autres services municipaux et des élus, est motivée par le besoin de dépasser la gestion du quotidien, afin de prendre le temps de ré-interroger nos intentions éducatives et de réfléchir ensemble au sens de notre action. Quels sont les principes et les valeurs sur lesquels se fonde le projet éducatif de l'organisateur de CVL qu'est la Ville de Saint-Denis, et auxquels se réfèrent nécessairement les projets pédagogiques des

centres de vacances et de loisirs ? Les valeurs fondamentales sont le respect (des autres, de soi, de l'environnement), l'esprit de coopération, la solidarité, la citoyenneté, la liberté, la tolérance, le brassage social et culturel, l'ouverture aux autres, au monde, à la culture.

- « Le respect est au cœur des valeurs pour bien vivre ensemble » 1
 « Les centres de loisirs, espace d'une vie collective, permettant la valorisation et le partage des différentes cultures des enfants »1 L'un des axes essentiels de ce projet, c'est la démarche d'émancipation et de citoyenneté :
- « Le centre de vacances est un espace d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, où l'enfant va devenir plus autonome… » 3
- « Le centre de vacances est un lieu d'éducation privilégiée prenant en compte l'individu dans sa globalité et favorisant son accès à l'autonomie. Il définit l'individu comme auteur de son développement et de son épanouissement » 2
- « Le centre de loisirs au cœur du temps libre, doit être aussi un espace d'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité et de la vie collective, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté reconnue aux enfants ». 2 Un autre point fort, déjà évoqué également, concerne l'apprentissage du « vivre ensemble » et l'importance accordée à la vie collective et à la vie quotidienne :
- « Les vacances collectives permettent aux enfants de faire l'apprentissage du vivre ensemble, de l'autonomie, de la responsabilité… » 3
- « Le centre de vacances se doit de définir des objectifs éducatifs et pédagogiques visant à faire de la qualité de la vie quotidienne la base de la réussite des vacances des enfants. Celle-ci doit être pensée, organisée en fonction des enfants, de leurs besoins fondamentaux… de leur degré d'autonomie, tenir compte des lieux de vie, des espaces, les adapter et les aménager de façon à ce que les enfants puissent se les approprier. » ²
- « Tous les moments de vie quotidienne sont des moments d'activité. »2
- Les centres de vacances, c'est aussi « le moyen de développer la vie collective et ses valeurs, des formes de citoyenneté dans un brassage social. » 1 L'enfant est au cœur du projet du centre ce qui suppose « une organisation de la vie collective et des projets d'activités, adaptés à leurs besoins, à leurs possibilités, à leur rythme de vie et à leur âge ». 3
 - « Le centre de vacances doit permettre à l'enfant de retrouver ses rythmes individuels par la prise en compte des besoins physiologiques et fondamentaux de chacun : alimentation, sommeil, repos, hygiène de vie, relation. » 2
 - « Le centre de vacances doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration et la promotion de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. » ² Le CVL « doit permettre de faire des acquisitions, des découvertes, des apprentissages, des rencontres, propres à développer les capacités de l'enfant et du jeune. » ²

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant, doit être reconnu et valorisé. Leur participation dans l'école , le collège et les autres lieux

éducatifs, est à encourager car « les enfants ont besoin que les adultes assument leur statut d'adultes référents, structurants, dans des rapports de confiance à construire ».1Les centres de vacances et de loisirs ont un « rôle à jouer pour redonner leur place aux parents, les aider à assumer leur parentalité, en les informant plus clairement sur le fonctionnement, le projet pédagogique et les intentions éducatives du centre. »

notes 1 — Contrat d'action communale ; 2 — Projet éducatif des centres de vacances, des centres de loisirs ; 3 — Plaquette des vacances été 2001 ; 4 — CR réunion des directeurs CVL-octobre 2000.

Michel Gouno

Article extrait de <u>Les Cahiers de l'Animation n°37</u>